



Chômeurs et salariés : ensemble, pour le droit à l'emploi, pour le droit au salaire !

Les négociations pour l'indemnisation des chômeurs (UNEDIC) ont commencé entre le patronat et les syndicats.

Le droit à l'emploi devrait être garanti à toute personne. A défaut, les employeurs doivent garantir un salaire ou un revenu. Car ce sont eux les responsables du chômage, des licenciements. Le Medef exige, sans cesse, plus de facilités pour licencier, aggraver le chômage, car cela l'arrange pour faire baisser tous les salaires. C'est pourquoi la défense des droits des chômeurs rejoint celle de tous les salariés.

CHOMEURS, SALARIES, SOLIDARITE !

Le chômage touche près de 4,1 millions de personnes, et non pas 2,4 (chiffre ANPE), car il y a beaucoup de sans-emploi qui ne travaillent que quelques heures, ou sont en stage bidon. Presque toutes les familles sont touchées.

Or le chômage est de moins en moins indemnisé. Avant 1982, 80 % des chômeurs étaient assurés d'un revenu par l'UNEDIC. Aujourd'hui, 50 % ! Les autres « pointent » au RMI, à l'Allocation de solidarité (ASS), financés par les impôts, c'est-à-dire surtout les salariés. Le patronat se débarrasse du coût de ses actes. De plus, le RMI est vécu comme une charité publique, et non comme une solidarité sociale. Il devient le vrai SMIC des pauvres.

LE DEFICIT ? IL EST FABRIQUE !

Le Medef fait campagne sur le déficit de l'Unedic (14 milliards). Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il l'a provoqué lui-même, avec l'aide de syndicats complaisants, et des gouvernements. En 2000, grâce à la petite baisse du chômage, les caisses de l'Unedic se sont remplies (18 milliards d'excédents). Qu'a fait le Medef ? Il a obtenu la baisse des cotisations et l'insécurité des chômeurs par un « contrat » dit de retour à l'emploi (PARE), sous peine de sanctions.

Mais les chômeurs n'ont pas retrouvé d'emploi, car le chômage continue.

Résultat : déficit fabriqué, aggravé, et division accrue entre salariés et chômeurs, dénoncés comme fainéants.

LE MEDEF VEUT LA MISERE !

La semaine dernière, le Medef a dévoilé ses intentions : moins d'indemnités pour les chômeurs, qui toucheraient l'allocation moins longtemps, avec des conditions plus difficiles : 15 mois au lieu de 23, et 24 mois au lieu de 36 ou 42 pour les chômeurs âgés de plus de 50 ans ou 57 ans. Or les salariés âgés et en difficulté, on sait ce que le Medef leur réserve : un nouveau « contrat vieux », méprisant, encore une dérogation au Code du travail.

Villepin et Borloo aident le patronat par des mesures coercitives de surveillance des chômeurs. Les chiffres officiels du chômage baissent, parce que les chômeurs sont de plus en plus radiés de l'ANPE. Borloo a mis en place par décret des sanctions graduées, permettant de « radier » les chômeurs 15 jours, et de baisser les prestations.

Aujourd'hui, des firmes osent proposer des emplois par ventes aux enchères : c'est le chômeur qui accepte le plus bas salaire qui emporte la mise. Quant au nombre de Rmistes, il ne cesse d'augmenter (plus d'un million). Les salaires, eux sont à la traîne.

Tout est lié : moins d'allocations de chômage, plus de Rmistes, plus de misère, moins de salaire pour ceux et celles qui ont encore un emploi. Quelle société !

IL FAUT LUTTER LE PLUS FORT POSSIBLE !

Les organisations de chômeurs (AC ! APEIS, CGT Chômeurs, MNCP) appellent à manifester le 3 décembre dans toute la France, pour faire entendre les droits des chômeurs. Personne ne devrait vivre en touchant moins que le SMIC. Il faut une augmentation générale des allocations et des salaires ! Le patronat doit cotiser pour le chômage qu'il provoque !

Les cheminots ont lancé une grève reconductible et obtenu des avancées. Dix ans après décembre 1995, le tous ensemble, salariés, chômeurs, public, privé, est plus que jamais la seule voie pour gagner.

Le 28 novembre 2005

Je souhaite prendre contact avec la LCR

NOM PRENOM

ADRESSE

Téléphone : Email :